

## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 4 mai 2022, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel et Lynda Graham et les conseillers Alan Pavilanis et Marc-André Blain.*

*Étaient également présents le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de la culture Élisabeth Deit et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.*

---

2022-05-205

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115-16-2022 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 115-2, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y MODIFIER LES SUPERFICIES APPLICABLES POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage numéro 115-2 a été adopté à la séance du 4 novembre 2010, et ce, conformément à la résolution numéro 2010-11-528;

**CONSIDÉRANT** le mandat accordé au service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de revoir les dispositions dudit règlement relatives à la dimension des bâtiments accessoires à l'usage résidentiel sur l'ensemble du territoire municipal;

**CONSIDÉRANT** la proposition émise lors des séances d'écoute citoyenne de décembre 2021 et janvier 2022 de favoriser une superficie des bâtiments accessoires à l'usage résidentiel qui soit proportionnelle au terrain où ils sont implantés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire d'également assurer une superficie des bâtiments accessoires à l'usage résidentiel proportionnelle à la dimension du bâtiment principal résidentiel sur les emplacements de petites superficies;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanimement favorable du CCUDD émise lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022, sous le numéro de résolution 22-03-29, concernant le projet de règlement proposé;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 avril 2022, sous la résolution numéro 2022-04-132;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 6 avril 2022, le Conseil a adopté le premier projet du Règlement numéro 115-16-2022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 115-2, tel qu'amendé, afin d'y modifier les superficies applicables pour les bâtiments accessoires », et ce, conformément à la résolution numéro 2022-04-133;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



## Extrait du procès-verbal

---

*À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 4 mai 2022, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel et Lynda Graham et les conseillers Alan Pavilanis et Marc-André Blain.*

*Étaient également présents le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de la culture Élisabeth Deit et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.*

---

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier mentionne le présent règlement a pour objet la modification de normes quant aux superficies des bâtiments accessoires sur le territoire de la Ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme numéro 114-1* de la Ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet comporte des dispositions à approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation portant sur les objets du règlement et les conséquences de son adoption a eu lieu le 26 avril 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de tenue de registre aura lieu au cours du mois de mai 2022;

Sur la proposition de Thérèse Leclerc

Appuyé par Carole Lebel

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le second projet du Règlement numéro 115-16-2022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 115-2, tel qu'amendé, afin d'y modifier les superficies applicables pour les bâtiments accessoires ».

**Adoptée à l'unanimité**

**Extrait certifié conforme**

**Donné à Sutton, Québec**

**Ce 9<sup>ième</sup> jour du mois de mai 2022**

**Jonathan Fortin, LL.B.**

**Directeur général adjoint |**

**Greffier et directeur des affaires juridiques**